



LAMONZIE – SAINT – MARTIN

TERRE DE PASSIONS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 7 mai 2024

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal

Approbation du compte rendu de la séance du CM précédent

Délibérations à l'ordre du jour

1. AFFAIRES GENERALES

Prime forfaitaire exceptionnel dite prime du pouvoir d'achat

2. URBANISME

Renouvellement des travaux d'éclairage public - le Monteil

Convention de servitude SDE24 avec la Commune

3. DIVERS

Projet d'investissement 2025 acquisition de scène mobile

DIVERS

Date de convocation du conseil municipal : 3 mai 2024

Nombre de membres :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 21

Excusés : 2

Absents : 4

Présents :

Jacques BORSATO, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FRAY, Natacha MURAT-GEVRIN, , Xavier FAURE, Bruno NOREVE, Karine SERGENTON, Amandine FONSEGRIVE, Isabelle HIERNARD, , David GUILLOT, Maryline TRUEL, Marie-Thérèse COLORADO, Benoît LASSERRE, Nicole COLAS, Thierry AUROY-PEYTOU

Procurations :

Sandra HEBLE – Jacques BORSATO

Françoise PAUTY – Jean-Pierre FRAY

Sandra PAYEUR-FERNANDES – Karine SERGENTON

Patrice DOUBLET – Bruno NOREVE

Jean-Pierre MAUVAIS – Natacha MURAT-GEVRIN

Pierre GANDELIN – Thierry AUROY PEYTOU

Jean-Claude DEGAUGUE – Catherine LAROCHE

Absents excusés :

Françoise PAUTY, Patrice DOUBLET, Sandra HEBLE, Sandra PAYEUR-FERNANDES

Jean-Pierre MAUVAIS, Pierre GANDELIN, Jean-Claude DEGAUGUE

Absent non excusé : Elodie TRAQUET

Secrétaire de séance : David GUILLOT

AFFAIRES GENERALES

1. DELIBERATION POUR LA PRIME DU POUVOIR D'ACHAT FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Marie Thérèse Colorado

Vu le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 **permettant** aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire ».

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mars 2024

Vu l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime ;

Considérant que la liste des bénéficiaires est déterminée par la réglementation, le Conseil Municipal ne peut pas déroger à la liste ou fixer des critères d'attribution complémentaires

Considérant que le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant brut maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	650 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	550 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	450 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	350 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	250 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	200 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par la collectivité au 30 juin 2024

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du Maire
La prime sera versée en 1 seule fois avant le 30 juin 2024.
La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Débats : Question : Quel est le montant global pour la Collectivité : 10650€

Le Conseil Municipal à la majorité :

ADOpte le principe et les montants de la « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* »

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

URBANISME

2. DELIBERATION POUR TRAVAUX COORDONNES ER-EP EN SOUTERRAIN – LE MONTEIL

Rapporteur : Jean-Pierre FRAY

Vu La délibération n°47-2022 en date du 6 octobre 2022, conventionnant avec le SDE 24 pour la modernisation de l'éclairage public

Vu l'application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022 qui établit la participation communale à hauteur de 55% de la dépense

Considérant l'étude EP//DMA le Monteil ARM 060 pour un montant prévisionnel de 17 227,50€ HT dont la part communale s'élève à **9 475,13 HT**

Débats : Néant

Le Conseil Municipal à la majorité :

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux de modernisation de l'éclairage public sur le Monteil

DIT que le budget est inscrit à l'investissement en 2024

3. DELIBERATION POUR LA MISE A JOUR DE LA CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDE24 – POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES

Rapporteur : Jean-Pierre FRAY

Vu le décret n°70492 du 11 juin 1970 désignant la Commune propriétaire de la parcelle D01 n°1138 lieu-dit Les Bories

Considérant la convention signée par les deux parties le 18 janvier 2023

Considérant la nécessité de prendre un acte administratif pour accorder la servitude au SDE 24 dans le cadre du passage de lignes souterraines sur le domaine communal ;

Débats : Néant

Le Conseil Municipal à la majorité

AUTORISE le Maire à l'acte administratif régularisant la servitude accordée au SDE 24

DIVERS

4. POUR L'INSCRIPTION AU BUDGET 2025 D'UNE SCENE MOBILE

Rapporteur : Thierry AUROY PEYTOU

Aux vues des diverses manifestations organisées par les associations et par la Commune tout au long de l'année et particulièrement en période estivale, un investissement sur un espace scénique extérieur est nécessaire, pour une question d'organisation mais aussi et surtout une question de sécurité.

Après plusieurs recherches la Commune souhaite s'orienter vers une scène mobile sous forme de remorque, ce système permet de limiter le temps d'installation et de faciliter le transport. Une caution sera établie pour la mise à disposition.

Une proposition d'investissement est donc faite à l'assemblée pour le **budget 2025**

Débats : Question : Souhait d'une mise en place d'une tarification et d'une caution. La commission devra se réunir pour établir une tarification aux associations

Le Conseil Municipal à la majorité

AUTORISE Monsieur le Maire à inscrire cet investissement au budget 2025

QUESTION DIVERSE Néant

INFORMATION

Rappel de l'organisation de la cérémonie du 8 mai – Nouveauté avec le don d'un drapeau pour un porte drapeau enfant, élève de Lamonzie. Dépôt de gerbe et vin d'honneur
Information également de la pause de nouvelles plaques pour honorer les morts et l'appel du 18 juin
Accueil du Comité de Jumelage et des Normands : arrivée jeudi soir accueillis avec une soirée grillade, vendredi matin départ en train pour Bergerac, visite des différents musées et du CIAP, déjeuner Place de la Myrpe ou à la Maison des syndicats retour à Lamonzie en train.
Samedi randonnée pédestre, pique-nique et soirée repas salle des fêtes.

Samedi 15 juin 2024 / 16h – inauguration de l'espace scénographique de Quai Cyrano – DONNER UNE REPONSE

Dimanche 16 juin – conférence sur les fouilles archéologiques – Château de Saint Martin

Prochain conseil municipal 4 juin – présence des conseillers municipaux et de la compétence action sociale.

7 juillet – messe médiatisée ou à Monbazillac ou à Saint Sylvain.

Point sur les orages ;

80% de perte chez les arboriculteurs, viticulteurs et agriculteurs.

Visite prévue du Sous Préfet et chambre d'agriculture sur le terrain

Remerciements du maire pour les Elus pour leur présence sur le terrain dimanche soir auprès des sinistrés

Point fait avec l'Elu de la CAB en charge des fossés, pour lancer les travaux urgents qui sont attendus sur le territoire. Puis Conférence des Maires hier soir et déblocage de 107 000€ de fonds pour les travaux dès lundi.

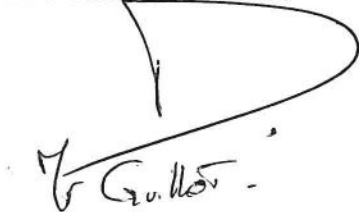
Bureaux des Elections : choix des créneaux de permanence des Elus – les élus doivent se positionner ainsi que le dépouillement

Proposition de baptiser la maison médicale – Célia Chaussade décédée tragiquement il y a quelques mois. La Famille est très connue sur la commune et ce bâtiment a été acheté à cette famille. L'assemblée est favorable, la proposition va être faite à la famille.

FIN DE SEANCE 22h30

Signatures :

Secrétaire de séance



Le Maire

